

Avis administratifs

7219039601 - AA

Commune de VILLEMER

Approbation du Plan Local d'Urbanisme AVIS

Par délibération n°2019_40 en date du 20 décembre 2019, le conseil municipal de Villemer a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme.
Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Villemer, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la préfecture.

7219038901 - AA

Mairie de DORMELLES

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation AVIS AU PUBLIC

M. le Maire de Dormelles informe que, par délibération en date du 17 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU).
Conformément aux dispositions de l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, cette délibération sera affichée pendant 1 mois en mairie et sur les panneaux d'information de la mairie.
Le dossier de PLU est tenu à disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouvertures au public et peut être consulté sur le site internet de la mairie (www.dormelles.fr).

7218877401 - AA



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-sur-Ecole 2ÈME AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2019-37 du 20 décembre 2019, le Président de la communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Sauveur-sur-Ecole. A cet effet, la vice-présidente déléguée du tribunal administratif de Melun a désigné M. Jean-Pierre MARJOLET en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du 14 janvier 2020 au 13 février 2020 à 18 h 30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, dates et horaires suivants :

- le mardi 14 janvier 2020 entre 9 h 15 et 12 h 00 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le jeudi 23 janvier 2020 entre 16 h 30 et 18 h 30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le samedi 1er février 2020 entre 9 h 15 et 12 h 00 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le mardi 4 février 2020 entre 9 h 15 et 12 h 00 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- le jeudi 13 février 2020 entre 16 h 30 et 18 h 30 en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera déposé en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole (siège de l'enquête publique), 2, rue Creuse, 77930 Saint-Sauveur-sur-Ecole où le public pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au samedi de 9 h 15 à 12 h 00, le mardi et le jeudi de 16 h 30 à 18 h 30).

Il sera également disponible à l'adresse suivante :
www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10, sur le site internet de la commune de Saint-Sauveur-sur-Ecole http://www.saintsauveursurecole.fr/ et sur un poste informatique au siège de la communauté d'agglomération (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur qui sera tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier postal avant le 13 février 2020 à 18 h 30 à l'attention de M. Jean-Pierre MARJOLET commissaire enquêteur au siège de l'enquête en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole, 2, rue Creuse, 77930 Saint-Sauveur-sur-Ecole,
- par courriel à l'adresse suivante : mairie@saintsauveursurecole.fr avant le 13 février 2020 à 18 h 30.
- En ligne à la rubrique commentaires sur www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 avant le 13 février 2020 à 18 h 30.

Ces observations, propositions et contrepropositions seront tenues dans les meilleurs délais à la disposition du public au siège de l'enquête et seront accessibles sur le site internet http://www.saintsauveursurecole.fr/ et sur le site www.pays-fontainebleau.fr/enquetepublique10 pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique comprend : le dossier d'élaboration du PLU arrêté en conseil communautaire, le bilan de la concertation, les pièces administratives annexes, les avis des personnes publiques associées et consultées et la dispense d'évaluation environnementale par l'autorité environnementale. Il n'est pas prévu de réunion d'information et d'échanges.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la communauté d'agglomération et en mairie de Saint-Sauveur-sur-Ecole aux jours et heures habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier de plan local d'urbanisme sera soumis pour approbation au conseil communautaire, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête.

7216753401 - AA

Commune de FLAGY

Approbation du Plan Local d'Urbanisme et instauration du Droit de Prémption Urbain AVIS

Par délibération en date du 2 décembre 2019, le conseil municipal de Flagy a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme et d'instaurer le Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des zones U et AU du PLU.

Le dossier du Plan Local d'Urbanisme approuvé et le périmètre d'application du Droit de Prémption Urbain sont tenus à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la sous-préfecture de Fontainebleau.

7219410501 - AA

Commune du CHÂTELET-EN-BRIE

Approbation du Plan Local d'Urbanisme AVIS AU PUBLIC

Par délibération en date du 20 décembre 2019, le conseil municipal a décidé d'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la commune du Châtelet-en-Brie. Le dossier approuvé du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'en préfecture.

7219067601 - AA

Préfet de SEINE-ET-MARNE

Projet de restauration de la continuité écologique de la Vouizie

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2020/02 DCSE/BPE/E du 10 janvier 2020 est prescrite pendant 34 jours consécutifs, du lundi 10 février 2020 à 9 h 00 au samedi 14 mars 2020 à 12 h 00, en mairies de Sainte-Colombe (siège de l'enquête) et de Poigny, une enquête publique unique relative à la demande d'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général, présentées par le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins versants de Bassée Vouizie et Auxence (SMBVA), pour la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique de la Vouizie au niveau des moulins de Pongelot, Beaujard et des Bruyères, situés sur les communes de Poigny et Sainte-Colombe.

Le projet relève des rubriques 3.1.2.0 et 3.1.5.0 de la nomenclature IOTA. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comprenant notamment une étude d'incidences sera tenu à la disposition du public :

- En format papier :
 - en mairie de Sainte-Colombe, siège de l'EPU, (1, place Alain-Peyrefitte, 77650 Sainte-Colombe), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - en mairie de Poigny (14, rue de la Mairie, 77160 Poigny), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
 - En version numérique :
 - en mairie de Sainte-Colombe, sur un poste informatique dédié fourni par PubliLégal
 - sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr (rubriques : Publications - Enquêtes publiques).
- Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :
- Sur les registres d'enquête en format papier ouverts en mairies de Sainte-Colombe et de Poigny, aux jours et heures d'ouverture au public.
 - Sur le registre dématérialisé accessible :
 - en mairie de Sainte-Colombe à partir du poste informatique dédié,
 - sur le site internet des services de l'État en Seine-et-Marne, à l'adresse précitée,
 - par courrier électronique à l'adresse suivante : restaurationcontinuiteecologiquevouiziepoignysaintecolombe-smbva@enquetepublique.net

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur pendant et avant la fin de l'enquête, au siège de l'enquête précité. Elles seront annexées au registre papier et tenues à la disposition du public.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur, Philippe BARTOLOMEI, directeur adjoint de la poste retraité, désigné par le Tribunal administratif de Melun pour diligenter cette enquête publique se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés aux lieux, dates et heures suivants :

- lundi 10 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Sainte-Colombe (ouverture de l'enquête),
 - lundi 10 février 2020, de 14 h 00 à 16 h 30, mairie de Poigny,
 - jeudi 27 février 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Sainte-Colombe,
 - samedi 14 mars 2020, de 9 h 00 à 12 h 00, mairie de Poigny (fin de l'enquête).
- Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès du SMBVA (interlocuteur : M. BOURREAU, technicien du syndicat. Mail : smbva77@gmail.com - Téléphone : 06 82 09 51 54).

Le présent avis est consultable sur le site internet précité. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la Préfecture, DCSE BPE (12, rue des Saints-Pères, 77010 Melun Cedex). Le dossier est également téléchargeable sur le site internet précité.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en mairies de Sainte-Colombe et de Poigny. Ils seront également consultables pendant le même délai sur le site internet précité.

Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale et la déclaration d'intérêt général par arrêté du préfet de Seine-et-Marne.

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2018 soit 5,25 € ht la ligne

Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actulegales.fr.

Vie de sociétés

7216013601 - VS

SAS FABRICE LECERF

Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000 euros
Siège social :
29, avenue de Fussy
77840 CROUY-SUR-OURCQ
809 947 245 RCS Meaux

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Suivant délibérations de l'AGO du 14 novembre 2019, M. Ludovic, Marc, Michel LECERF demeurant 24, rue des Meuniers, 77840 Crouy-sur-Ourcq a été nommé président de la société en remplacement de M. Fabrice LECERF, décédé, et ce, à compter du 17 septembre 2019.
Mention en sera faite au Tribunal de commerce de Meaux.

7218594601 - VS

MONSIEUR
TOUT DÉBARRAS (MTD)

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 64, rue Saint-Rémy
77100 MEAUX
RCS 8797454 171

OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 décembre 2019, il a été décidé de modifier l'objet social.

En conséquence, l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, a été modifié comme suit? :

Nouvelle mention? :
Article 2 - Objet
La société a pour objet, en France et dans tous les pays? : la vente d'objets d'occasions.

Le reste de l'article reste inchangé.
**Pour avis,
Le Président.**

7219069501 - VS

SCI VALEY

Société civile
Au capital de 30 489 euros
Ayant son siège à MELUN (77000)
15 B, rue de Dammarie
RCS Melun 379 782 477

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision unanime des associés du 16 novembre 2019, il a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et la nomination de M. Alain VALLET, gérant, demeurant à Melun (77000), 15 B, rue de Dammarie, en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé chez le liquidateur.

7218888501 - VS

AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant délibération en date du 1er janvier 2020, l'assemblée générale extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la société ETOK-LOC (SIREN : 830 180 675) en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 5 000 parts sociales de 1 euro chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la société était dirigée par : M. Loïc CROIZER, président, demeurant 12, rue du Général-de-Gaulle, à Pécy (77970).

Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la société est gérée par M. Loïc CROIZER.

**Pour avis,
La Gérance.**

7218887901 - VS

COELIMA France

SARL au capital de 100 716 euros
26, avenue Henri-Beaudelet
OZOIR-LA-FERRIÈRE (77330)
RCS Melun 425 102 092

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Le 31 décembre 2019, l'assemblée, après avoir entendu le rapport de M. Nuno Miguel MARTINS DA FONSECA PEREIRA, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de Melun.

7218883701 - VS

ASSIST'ENT

Mandataire en formalités
Avenue du Touring-Club
77300 FONTAINEBLEAU
27, avenue Franklin-Roosevelt
77210 AVON
01 60 72 74 74

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte SSP du 31 décembre 2019, la société MTJ, société à responsabilité limitée au capital de deux mille euros, dont le siège social est à La Genevraye (Seine-et-Marne) 29, route de Montigny, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun, sous le numéro 799 627 062 a confié en location-gérance à :

La société BMA RESTAURATION, société par actions simplifiée, au capital de mille euros, dont le siège social est à Moret-Loing-et-Orvanne (Seine-et-Marne), 66, rue Grande, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Melun sous le numéro 880 175 146,

Un fonds de commerce de restaurant, connu sous l'enseigne LA PORTE DE BOURGOGNE sis et exploité à Moret-Loing-et-Orvanne (Seine-et-Marne), 66, rue Grande.

Cette location-gérance a été consentie et acceptée pour une durée de dix huit mois à compter du 1er janvier 2020, non renouvelable.

Pour avis.

7216942301 - VS

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Serris du 2 janvier 2020, il a été constitué une SAS au capital de 7 000 euros dont la dénomination est DIM PRO SERVICES, ayant son siège social Parc d'Activité Greenpark, Bâtiment A, 7, avenue Christian-Doppler, 77700 Serris et qui a pour objet les activités de services aux professionnels et aux particuliers et notamment : entretien courant et spécifique, nettoyage et repassage de linge, vente de produits et matériel d'entretien ; petits travaux d'intérieur et d'extérieur ; prestations dites «hommes toutes mains» ; services de conciergerie et d'événementiels.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Meaux.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Présidente : Pascale PETERLINI BERNIER, 44, rue des Lavandes, 77420 Champs-sur-Marne.

